

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER DE L'ABONNEMENT
 PAR TRIMESTRE
 1848
 PRIX DES INSERTIONS
 5 lignes par ligne
 10 lignes par ligne
 15 lignes par ligne

BUREAU DE LA REDACTION
 La Haye, Spuiweg
 Chez M. van der Meer
 les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction

LA HAYE, SAMEDI 12 AOUT.

Revue Politique

La Lombardie par l'armée autrichienne et plus récemment par le roi Charles-Albert, semblerait exclure tout espoir de médiation entre les deux parties belligères. On sait également que lord Palmerston ne s'est engagé à accepter à l'Autriche la médiation anglo-française qu'à condition que le cabinet de Paris consentirait à poser pour bases des négociations, les conditions que l'Autriche offrirait, il y a quelques jours, au roi de Sardaigne, et suivant lesquelles l'Autriche s'engageait à tenir jusqu'à la rive gauche du lac de Côme, sur la Lombardie, une partie de la dette de l'Autriche au moment où son armée était pour ainsi dire campée à Milan, et qu'avec le ministre Montecucchi il a ressaisi l'administration régulière du pays? La solution de cette question est d'autant plus difficile que le pouvoir central de France n'en est pas moins également en jeu, ainsi la question, jusqu'à présent purement italienne, est devenue accidentellement aussi une question allemande. Le parlement de Francfort a-t-il adopté le projet de loi de la Prusse, et peut-on en être sûr? Le projet de loi de la Prusse, et peut-on en être sûr? Le projet de loi de la Prusse, et peut-on en être sûr? Le projet de loi de la Prusse, et peut-on en être sûr?

dans lequel il est que cette situation n'est nullement inquiétante à cause des immenses ressources de la nation.

Le journal assure qu'un courrier a été expédié de Paris à Constantinople, portant au général Aupiais l'ordre de réclamer ses passeports, et de revenir, si dans les vingt-quatre heures la République française n'est pas reconnue par la Porte ottomane. Ce fait nous paraît avoir besoin de confirmation.

M. Gros, envoyé extraordinaire de France dans la Plata, vient d'être officiellement rappelé. On assure que les négociations avec Rosas sont rompues et que tous les ports vident d'être conférés à M. le contre-amiral Lebreton pour agir par la force.

La Seconde Chambre des Etats-Général vient de faire publier son rapport général sur les projets de loi relatifs à la révision de la Loi Fondamentale. Ce rapport est divisé en deux parties, l'une sur les principes généraux, l'autre sur les modifications proposées.

La Chambre ne s'est pas encore officiellement déclarée pour le système des élections directes. Elle a établi pour condition de son adhésion à ce système, l'organisation de la Première Chambre doit être telle qu'elle puisse servir de contrepoids suffisant contre le système des élections indirectes. Les projets de loi ont bien subi des amendements, mais la majorité ne les considère pas encore comme suffisants. Elle doit se décider à la catégorie des habitants contribuant le plus aux charges de l'Etat, ou à une autre catégorie de personnes. La réalisation de ce projet aura une influence décisive sur l'adoption du projet de loi.

Quant au conseil d'Etat, la majorité persiste dans sa manière de voir, et se déclare contre l'adoption de la loi. Cependant elle se contenterait d'insérer dans la loi fondamentale, les attributions du conseil d'Etat, et de le rendre responsable.

Sur la question du culte il y a toujours divergence d'opinion entre la majorité et le gouvernement. Cependant, la majorité paraît vouloir se rallier au projet de loi tel qu'il a été modifié. Pour ce qui concerne l'instruction publique, la majorité de la Chambre fera dépendre son vote sur le système de liberté de l'enseignement, des garanties que le gouvernement fournira au sujet de l'enseignement primaire, et elle attache un grand prix à ce que cette garantie soit consignée dans la Loi Fondamentale, en y introduisant un article par lequel le gouvernement s'engage à ce que partout l'instruction primaire soit donnée aux frais du gouvernement.

La majorité adopte l'opinion du gouvernement pour ce qui regarde le droit de réunion, elle désire seulement que l'article de la Loi Fondamentale relatif à cet objet soit rédigé dans l'esprit indiqué dans le rapport.

La législation coloniale a été l'objet de nouvelles observations. La majorité voudrait voir stipuler distinctement les objets qui tombent dans la catégorie de ceux faisant partie des attributions de la législature dans l'empire.

La Chambre repousse loin d'elle toute idée d'avoir demandé la diminution des revenus de la couronne dans l'intention d'affaiblir la dignité royale; au contraire, en proposant cette diminution, la Chambre n'a pas eu seulement en vue la situation financière de l'Etat, elle a voulu aussi qu'un acte de cette nature fût une source nouvelle de revenus pour l'Etat, et qu'elle ne fût pas faite mention dans sa déclaration du 13 mars dernier, c'est qu'elle aurait désiré que ce fût la couronne qui prit l'initiative.

Quant au règlement provisoire pour les élections, la majorité se déclare contraire à l'opinion du gouvernement d'abandonner les prochaines élections aux élections indirectes. Elle propose à ce sujet: 1° d'appeler pour faire les élections, dans les villes, les éligibles, dans les campagnes, les ayant droit de vote; 2° de soumettre le cens électoral, dans les campagnes, à une augmentation proportionnelle; 3° de mettre le cens en rapport avec la part que les électeurs supportent dans les contributions directes.

Il suffit de savoir lire et tant soit peu chiffrer, pour sonder jusqu'au fond l'effrayant abîme dans lequel la dernière révolution française a précipité le repos et la prospérité intérieure de ce grand pays.

Mais ce qui tombe moins sous le coup de ce reproche, parce que ceci exige des connaissances qui ne sont que l'apanage d'un petit nombre d'hommes instruits, c'est le préjudice non moins réel que cette même révolution a causé à la France par rapport au poids que dans l'Europe elle a perdue et de sa sécularité comme dans celui d'autrefois, dont l'indépendance ne saurait lui être indifférente, et qui a été perdue dans les temps à mettre dans la balance de l'Europe.

Envisageant les graves questions soulevées depuis le 24 février, au point de vue de l'influence de la France sur les changements imminents qui se font accomplir ou qui tendent à s'accomplir encore dans plusieurs Etats de premier ordre, la *Revue des Deux Mondes* vient de publier un travail des plus remarquables, que nos lecteurs nous sauront gré sans doute de nous voir reproduire dans nos colonnes, et qui lui vient, dit la *Revue*, d'un homme trop sûr, trop honorable, pour ne pas l'accueillir avec empressement.

Il est bien évident que se plaçant exclusivement au point de vue de la République française, démontrant avec une vérité frappante les conséquences funestes que l'oubli des sages traditions de la République et des principes immuables du droit des gens, de la part des hommes qui prirent en main les rênes de la République après le 24 février, a en-

traînées pour cet Etat. C'est un grave exemple de plus, où les autres peuples peuvent puiser de salutaires leçons sur les dangers et les maux de toute espèce qui résultent d'un bouleversement violent de l'ordre de choses établi, et du triomphe de fausses doctrines et des théories impraticables en matière de gouvernement.

Le travail dont il s'agit acquiert un nouveau degré d'intérêt et d'importance, en présence du système de politique extérieure que les intérêts de la France, comme ceux de toute l'Europe, semblent avoir dicté aux hommes d'Etat français au timon des affaires. En voyant combien l'attitude de la France dans les affaires d'Italie s'éloigne du manifeste de M. de Montcalm et des premiers actes de son ministère, si sévèrement critiqués par l'auteur de l'article que nous reproduisons plus loin, il est permis de croire que cet article a eu pour but de préparer tous les esprits à une attitude plus ferme que celle qui a été suivie, et qui lui vaudra un jour, si nous n'avons pas la reconnaissance de la France et l'estime des autres nations.

Nous croyons être bien informés en donnant la nouvelle que cinq nouveaux membres doivent être appelés à la Première Chambre des Etats-Général.

Nous étions induits en erreur lorsque nous avons dit hier que S. A. R. le Prince Albert de Prusse, qui se trouvait dans la voiture de la Cour, qui se trouvait dans une des voitures de la Cour, c'est à S. A. R. le Prince Louis, fils de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, que l'empereur a vu arriver. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, conformément à sa promesse, S. A. R. est immédiatement retourné à la maison de campagne de Huis de Paawo.

Un grand avantage qui résulte de ce système de perfectionnement, c'est que les personnes qui font leur portrait, posent dans une chambre qui n'a besoin d'autre éclair qu'une lampe à gaz, et cela pendant un temps infiniment court; quelques secondes, par exemple, au lieu qu'on exige autrefois plusieurs heures de pose, et que le portrait est d'ordinaire d'une couleur terne, les ombres, les demi-teintes, l'extrême blancheur des yeux, l'animation la physiologie des portraits, tout est rendu avec une fidélité qui n'existe que dans la nature; en un mot, c'est la nature qui fait le portrait.

Un grand avantage qui résulte de ce système de perfectionnement, c'est que les personnes qui font leur portrait, posent dans une chambre qui n'a besoin d'autre éclair qu'une lampe à gaz, et cela pendant un temps infiniment court; quelques secondes, par exemple, au lieu qu'on exige autrefois plusieurs heures de pose, et que le portrait est d'ordinaire d'une couleur terne, les ombres, les demi-teintes, l'extrême blancheur des yeux, l'animation la physiologie des portraits, tout est rendu avec une fidélité qui n'existe que dans la nature; en un mot, c'est la nature qui fait le portrait.

Le mérite de ces productions, consiste en ce qu'on peut les voir en tout sens, et en ce que le ton clair et lumineux de la peinture, les ombres, les demi-teintes, l'extrême blancheur des yeux, l'animation la physiologie des portraits, tout est rendu avec une fidélité qui n'existe que dans la nature; en un mot, c'est la nature qui fait le portrait.

Un grand avantage qui résulte de ce système de perfectionnement, c'est que les personnes qui font leur portrait, posent dans une chambre qui n'a besoin d'autre éclair qu'une lampe à gaz, et cela pendant un temps infiniment court; quelques secondes, par exemple, au lieu qu'on exige autrefois plusieurs heures de pose, et que le portrait est d'ordinaire d'une couleur terne, les ombres, les demi-teintes, l'extrême blancheur des yeux, l'animation la physiologie des portraits, tout est rendu avec une fidélité qui n'existe que dans la nature; en un mot, c'est la nature qui fait le portrait.

Dans la nombreuse collection qui nous a été soumise, nous avons principalement remarqué les productions suivantes: n° 2. *Un chien*; n° 3. *Un chien sur l'épave de son maître*; n° 12. *Une personne déjeunant*; n° 20. *Un groupe, jeunesse et vieillesse*; n° 9. *Un groupe de paysans italiens*; n° 24. *Un groupe de personnes*; n° 32. *Un groupe d'enfants*; n° 4. *Un portrait d'homme*; n° 10. *Un portrait de femme*; n° 19. *Portrait d'un jeune homme*; n° 22. *Un portrait de femme*; n° 23. *Portrait d'un jeune homme*; n° 25. *Portrait d'un jeune homme*; n° 26. *Portrait d'un jeune homme*; n° 27. *Portrait d'un jeune homme*; n° 28. *Portrait d'un jeune homme*; n° 29. *Portrait d'un jeune homme*; n° 30. *Portrait d'un jeune homme*; n° 31. *Portrait d'un jeune homme*; n° 33. *Portrait d'un jeune homme*; n° 34. *Portrait d'un jeune homme*; n° 35. *Portrait d'un jeune homme*; n° 36. *Portrait d'un jeune homme*; n° 37. *Portrait d'un jeune homme*; n° 38. *Portrait d'un jeune homme*; n° 39. *Portrait d'un jeune homme*; n° 40. *Portrait d'un jeune homme*; n° 41. *Portrait d'un jeune homme*; n° 42. *Portrait d'un jeune homme*; n° 43. *Portrait d'un jeune homme*; n° 44. *Portrait d'un jeune homme*; n° 45. *Portrait d'un jeune homme*; n° 46. *Portrait d'un jeune homme*; n° 47. *Portrait d'un jeune homme*; n° 48. *Portrait d'un jeune homme*; n° 49. *Portrait d'un jeune homme*; n° 50. *Portrait d'un jeune homme*; n° 51. *Portrait d'un jeune homme*; n° 52. *Portrait d'un jeune homme*; n° 53. *Portrait d'un jeune homme*; n° 54. *Portrait d'un jeune homme*; n° 55. *Portrait d'un jeune homme*; n° 56. *Portrait d'un jeune homme*; n° 57. *Portrait d'un jeune homme*; n° 58. *Portrait d'un jeune homme*; n° 59. *Portrait d'un jeune homme*; n° 60. *Portrait d'un jeune homme*; n° 61. *Portrait d'un jeune homme*; n° 62. *Portrait d'un jeune homme*; n° 63. *Portrait d'un jeune homme*; n° 64. *Portrait d'un jeune homme*; n° 65. *Portrait d'un jeune homme*; n° 66. *Portrait d'un jeune homme*; n° 67. *Portrait d'un jeune homme*; n° 68. *Portrait d'un jeune homme*; n° 69. *Portrait d'un jeune homme*; n° 70. *Portrait d'un jeune homme*; n° 71. *Portrait d'un jeune homme*; n° 72. *Portrait d'un jeune homme*; n° 73. *Portrait d'un jeune homme*; n° 74. *Portrait d'un jeune homme*; n° 75. *Portrait d'un jeune homme*; n° 76. *Portrait d'un jeune homme*; n° 77. *Portrait d'un jeune homme*; n° 78. *Portrait d'un jeune homme*; n° 79. *Portrait d'un jeune homme*; n° 80. *Portrait d'un jeune homme*; n° 81. *Portrait d'un jeune homme*; n° 82. *Portrait d'un jeune homme*; n° 83. *Portrait d'un jeune homme*; n° 84. *Portrait d'un jeune homme*; n° 85. *Portrait d'un jeune homme*; n° 86. *Portrait d'un jeune homme*; n° 87. *Portrait d'un jeune homme*; n° 88. *Portrait d'un jeune homme*; n° 89. *Portrait d'un jeune homme*; n° 90. *Portrait d'un jeune homme*; n° 91. *Portrait d'un jeune homme*; n° 92. *Portrait d'un jeune homme*; n° 93. *Portrait d'un jeune homme*; n° 94. *Portrait d'un jeune homme*; n° 95. *Portrait d'un jeune homme*; n° 96. *Portrait d'un jeune homme*; n° 97. *Portrait d'un jeune homme*; n° 98. *Portrait d'un jeune homme*; n° 99. *Portrait d'un jeune homme*; n° 100. *Portrait d'un jeune homme*; n° 101. *Portrait d'un jeune homme*; n° 102. *Portrait d'un jeune homme*; n° 103. *Portrait d'un jeune homme*; n° 104. *Portrait d'un jeune homme*; n° 105. *Portrait d'un jeune homme*; n° 106. *Portrait d'un jeune homme*; n° 107. *Portrait d'un jeune homme*; n° 108. *Portrait d'un jeune homme*; n° 109. *Portrait d'un jeune homme*; n° 110. *Portrait d'un jeune homme*; n° 111. *Portrait d'un jeune homme*; n° 112. *Portrait d'un jeune homme*; n° 113. *Portrait d'un jeune homme*; n° 114. *Portrait d'un jeune homme*; n° 115. *Portrait d'un jeune homme*; n° 116. *Portrait d'un jeune homme*; n° 117. *Portrait d'un jeune homme*; n° 118. *Portrait d'un jeune homme*; n° 119. *Portrait d'un jeune homme*; n° 120. *Portrait d'un jeune homme*; n° 121. *Portrait d'un jeune homme*; n° 122. *Portrait d'un jeune homme*; n° 123. *Portrait d'un jeune homme*; n° 124. *Portrait d'un jeune homme*; n° 125. *Portrait d'un jeune homme*; n° 126. *Portrait d'un jeune homme*; n° 127. *Portrait d'un jeune homme*; n° 128. *Portrait d'un jeune homme*; n° 129. *Portrait d'un jeune homme*; n° 130. *Portrait d'un jeune homme*; n° 131. *Portrait d'un jeune homme*; n° 132. *Portrait d'un jeune homme*; n° 133. *Portrait d'un jeune homme*; n° 134. *Portrait d'un jeune homme*; n° 135. *Portrait d'un jeune homme*; n° 136. *Portrait d'un jeune homme*; n° 137. *Portrait d'un jeune homme*; n° 138. *Portrait d'un jeune homme*; n° 139. *Portrait d'un jeune homme*; n° 140. *Portrait d'un jeune homme*; n° 141. *Portrait d'un jeune homme*; n° 142. *Portrait d'un jeune homme*; n° 143. *Portrait d'un jeune homme*; n° 144. *Portrait d'un jeune homme*; n° 145. *Portrait d'un jeune homme*; n° 146. *Portrait d'un jeune homme*; n° 147. *Portrait d'un jeune homme*; n° 148. *Portrait d'un jeune homme*; n° 149. *Portrait d'un jeune homme*; n° 150. *Portrait d'un jeune homme*; n° 151. *Portrait d'un jeune homme*; n° 152. *Portrait d'un jeune homme*; n° 153. *Portrait d'un jeune homme*; n° 154. *Portrait d'un jeune homme*; n° 155. *Portrait d'un jeune homme*; n° 156. *Portrait d'un jeune homme*; n° 157. *Portrait d'un jeune homme*; n° 158. *Portrait d'un jeune homme*; n° 159. *Portrait d'un jeune homme*; n° 160. *Portrait d'un jeune homme*; n° 161. *Portrait d'un jeune homme*; n° 162. *Portrait d'un jeune homme*; n° 163. *Portrait d'un jeune homme*; n° 164. *Portrait d'un jeune homme*; n° 165. *Portrait d'un jeune homme*; n° 166. *Portrait d'un jeune homme*; n° 167. *Portrait d'un jeune homme*; n° 168. *Portrait d'un jeune homme*; n° 169. *Portrait d'un jeune homme*; n° 170. *Portrait d'un jeune homme*; n° 171. *Portrait d'un jeune homme*; n° 172. *Portrait d'un jeune homme*; n° 173. *Portrait d'un jeune homme*; n° 174. *Portrait d'un jeune homme*; n° 175. *Portrait d'un jeune homme*; n° 176. *Portrait d'un jeune homme*; n° 177. *Portrait d'un jeune homme*; n° 178. *Portrait d'un jeune homme*; n° 179. *Portrait d'un jeune homme*; n° 180. *Portrait d'un jeune homme*; n° 181. *Portrait d'un jeune homme*; n° 182. *Portrait d'un jeune homme*; n° 183. *Portrait d'un jeune homme*; n° 184. *Portrait d'un jeune homme*; n° 185. *Portrait d'un jeune homme*; n° 186. *Portrait d'un jeune homme*; n° 187. *Portrait d'un jeune homme*; n° 188. *Portrait d'un jeune homme*; n° 189. *Portrait d'un jeune homme*; n° 190. *Portrait d'un jeune homme*; n° 191. *Portrait d'un jeune homme*; n° 192. *Portrait d'un jeune homme*; n° 193. *Portrait d'un jeune homme*; n° 194. *Portrait d'un jeune homme*; n° 195. *Portrait d'un jeune homme*; n° 196. *Portrait d'un jeune homme*; n° 197. *Portrait d'un jeune homme*; n° 198. *Portrait d'un jeune homme*; n° 199. *Portrait d'un jeune homme*; n° 200. *Portrait d'un jeune homme*; n° 201. *Portrait d'un jeune homme*; n° 202. *Portrait d'un jeune homme*; n° 203. *Portrait d'un jeune homme*; n° 204. *Portrait d'un jeune homme*; n° 205. *Portrait d'un jeune homme*; n° 206. *Portrait d'un jeune homme*; n° 207. *Portrait d'un jeune homme*; n° 208. *Portrait d'un jeune homme*; n° 209. *Portrait d'un jeune homme*; n° 210. *Portrait d'un jeune homme*; n° 211. *Portrait d'un jeune homme*; n° 212. *Portrait d'un jeune homme*; n° 213. *Portrait d'un jeune homme*; n° 214. *Portrait d'un jeune homme*; n° 215. *Portrait d'un jeune homme*; n° 216. *Portrait d'un jeune homme*; n° 217. *Portrait d'un jeune homme*; n° 218. *Portrait d'un jeune homme*; n° 219. *Portrait d'un jeune homme*; n° 220. *Portrait d'un jeune homme*; n° 221. *Portrait d'un jeune homme*; n° 222. *Portrait d'un jeune homme*; n° 223. *Portrait d'un jeune homme*; n° 224. *Portrait d'un jeune homme*; n° 225. *Portrait d'un jeune homme*; n° 226. *Portrait d'un jeune homme*; n° 227. *Portrait d'un jeune homme*; n° 228. *Portrait d'un jeune homme*; n° 229. *Portrait d'un jeune homme*; n° 230. *Portrait d'un jeune homme*; n° 231. *Portrait d'un jeune homme*; n° 232. *Portrait d'un jeune homme*; n° 233. *Portrait d'un jeune homme*; n° 234. *Portrait d'un jeune homme*; n° 235. *Portrait d'un jeune homme*; n° 236. *Portrait d'un jeune homme*; n° 237. *Portrait d'un jeune homme*; n° 238. *Portrait d'un jeune homme*; n° 239. *Portrait d'un jeune homme*; n° 240. *Portrait d'un jeune homme*; n° 241. *Portrait d'un jeune homme*; n° 242. *Portrait d'un jeune homme*; n° 243. *Portrait d'un jeune homme*; n° 244. *Portrait d'un jeune homme*; n° 245. *Portrait d'un jeune homme*; n° 246. *Portrait d'un jeune homme*; n° 247. *Portrait d'un jeune homme*; n° 248. *Portrait d'un jeune homme*; n° 249. *Portrait d'un jeune homme*; n° 250. *Portrait d'un jeune homme*; n° 251. *Portrait d'un jeune homme*; n° 252. *Portrait d'un jeune homme*; n° 253. *Portrait d'un jeune homme*; n° 254. *Portrait d'un jeune homme*; n° 255. *Portrait d'un jeune homme*; n° 256. *Portrait d'un jeune homme*; n° 257. *Portrait d'un jeune homme*; n° 258. *Portrait d'un jeune homme*; n° 259. *Portrait d'un jeune homme*; n° 260. *Portrait d'un jeune homme*; n° 261. *Portrait d'un jeune homme*; n° 262. *Portrait d'un jeune homme*; n° 263. *Portrait d'un jeune homme*; n° 264. *Portrait d'un jeune homme*; n° 265. *Portrait d'un jeune homme*; n° 266. *Portrait d'un jeune homme*; n° 267. *Portrait d'un jeune homme*; n° 268. *Portrait d'un jeune homme*; n° 269. *Portrait d'un jeune homme*; n° 270. *Portrait d'un jeune homme*; n° 271. *Portrait d'un jeune homme*; n° 272. *Portrait d'un jeune homme*; n° 273. *Portrait d'un jeune homme*; n° 274. *Portrait d'un jeune homme*; n° 275. *Portrait d'un jeune homme*; n° 276. *Portrait d'un jeune homme*; n° 277. *Portrait d'un jeune homme*; n° 278. *Portrait d'un jeune homme*; n° 279. *Portrait d'un jeune homme*; n° 280. *Portrait d'un jeune homme*; n° 281. *Portrait d'un jeune homme*; n° 282. *Portrait d'un jeune homme*; n° 283. *Portrait d'un jeune homme*; n° 284. *Portrait d'un jeune homme*; n° 285. *Portrait d'un jeune homme*; n° 286. *Portrait d'un jeune homme*; n° 287. *Portrait d'un jeune homme*; n° 288. *Portrait d'un jeune homme*; n° 289. *Portrait d'un jeune homme*; n° 290. *Portrait d'un jeune homme*; n° 291. *Portrait d'un jeune homme*; n° 292. *Portrait d'un jeune homme*; n° 293. *Portrait d'un jeune homme*; n° 294. *Portrait d'un jeune homme*; n° 295. *Portrait d'un jeune homme*; n° 296. *Portrait d'un jeune homme*; n° 297. *Portrait d'un jeune homme*; n° 298. *Portrait d'un jeune homme*; n° 299. *Portrait d'un jeune homme*; n° 300. *Portrait d'un jeune homme*; n° 301. *Portrait d'un jeune homme*; n° 302. *Portrait d'un jeune homme*; n° 303. *Portrait d'un jeune homme*; n° 304. *Portrait d'un jeune homme*; n° 305. *Portrait d'un jeune homme*; n° 306. *Portrait d'un jeune homme*; n° 307. *Portrait d'un jeune homme*; n° 308. *Portrait d'un jeune homme*; n° 309. *Portrait d'un jeune homme*; n° 310. *Portrait d'un jeune homme*; n° 311. *Portrait d'un jeune homme*; n° 312. *Portrait d'un jeune homme*; n° 313. *Portrait d'un jeune homme*; n° 314. *Portrait d'un jeune homme*; n° 315. *Portrait d'un jeune homme*; n° 316. *Portrait d'un jeune homme*; n° 317. *Portrait d'un jeune homme*; n° 318. *Portrait d'un jeune homme*; n° 319. *Portrait d'un jeune homme*; n° 320. *Portrait d'un jeune homme*; n° 321. *Portrait d'un jeune homme*; n° 322. *Portrait d'un jeune homme*; n° 323. *Portrait d'un jeune homme*; n° 324. *Portrait d'un jeune homme*; n° 325. *Portrait d'un jeune homme*; n° 326. *Portrait d'un jeune homme*; n° 327. *Portrait d'un jeune homme*; n° 328. *Portrait d'un jeune homme*; n° 329. *Portrait d'un jeune homme*; n° 330. *Portrait d'un jeune homme*; n° 331. *Portrait d'un jeune homme*; n° 332. *Portrait d'un jeune homme*; n° 333. *Portrait d'un jeune homme*; n° 334. *Portrait d'un jeune homme*; n° 335. *Portrait d'un jeune homme*; n° 336. *Portrait d'un jeune homme*; n° 337. *Portrait d'un jeune homme*; n° 338. *Portrait d'un jeune homme*; n° 339. *Portrait d'un jeune homme*; n° 340. *Portrait d'un jeune homme*; n° 341. *Portrait d'un jeune homme*; n° 342. *Portrait d'un jeune homme*; n° 343. *Portrait d'un jeune homme*; n° 344. *Portrait d'un jeune homme*; n° 345. *Portrait d'un jeune homme*; n° 346. *Portrait d'un jeune homme*; n° 347. *Portrait d'un jeune homme*; n° 348. *Portrait d'un jeune homme*; n° 349. *Portrait d'un jeune homme*; n° 350. *Portrait d'un jeune homme*; n° 351. *Portrait d'un jeune homme*; n° 352. *Portrait d'un jeune homme*; n° 353. *Portrait d'un jeune homme*; n° 354. *Portrait d'un jeune homme*; n° 355. *Portrait d'un jeune homme*; n° 356. *Portrait d'un jeune homme*; n° 357. *Portrait d'un jeune homme*; n° 358. *Portrait d'un jeune homme*; n° 359. *Portrait d'un jeune homme*; n° 360. *Portrait d'un jeune homme*; n° 361. *Portrait d'un jeune homme*; n° 362. *Portrait d'un jeune homme*; n° 363. *Portrait d'un jeune homme*; n° 364. *Portrait d'un jeune homme*; n° 365. *Portrait d'un jeune homme*; n° 366. *Portrait d'un jeune homme*; n° 367. *Portrait d'un jeune homme*; n° 368. *Portrait d'un jeune homme*; n° 369. *Portrait d'un jeune homme*; n° 370. *Portrait d'un jeune homme*; n° 371. *Portrait d'un jeune homme*; n° 372. *Portrait d'un jeune homme*; n° 373. *Portrait d'un jeune homme*; n° 374. *Portrait d'un jeune homme*; n° 375. *Portrait d'un jeune homme*; n° 376. *Portrait d'un jeune homme*; n° 377. *Portrait d'un jeune homme*; n° 378. *Portrait d'un jeune homme*; n° 379. *Portrait d'un jeune homme*; n° 380. *Portrait d'un jeune homme*; n° 381. *Portrait d'un jeune homme*; n° 382. *Portrait d'un jeune homme*; n° 383. *Portrait d'un jeune homme*; n° 384. *Portrait d'un jeune homme*; n° 385. *Portrait d'un jeune homme*; n° 386. *Portrait d'un jeune homme*; n° 387. *Portrait d'un jeune homme*; n° 388. *Portrait d'un jeune homme*; n° 389. *Portrait d'un jeune homme*; n° 390. *Portrait d'un jeune homme*; n° 391. *Portrait d'un jeune homme*; n° 392. *Portrait d'un jeune homme*; n° 393. *Portrait d'un jeune homme*; n° 394. *Portrait d'un jeune homme*; n° 395. *Portrait d'un jeune homme*; n° 396. *Portrait d'un jeune homme*; n° 397. *Portrait d'un jeune homme*; n° 398. *Portrait d'un jeune homme*; n° 399. *Portrait d'un jeune homme*; n° 400. *Portrait d'un jeune homme*; n° 401. *Portrait d'un jeune homme*; n° 402. *Portrait d'un jeune homme*; n° 403. *Portrait d'un jeune homme*; n° 404. *Portrait d'un jeune homme*; n° 405. *Portrait d'un jeune homme*; n° 406. *Portrait d'un jeune homme*; n° 407. *Portrait d'un jeune homme*; n° 408. *Portrait d'un jeune homme*; n° 409. *Portrait d'un jeune homme*; n° 410. *Portrait d'un jeune homme*; n° 411. *Portrait d'un jeune homme*; n° 412. *Portrait d'un jeune homme*; n° 413. *Portrait d'un jeune homme*; n° 414. *Portrait d'un jeune homme*; n° 415. *Portrait d'un jeune homme*; n° 416. *Portrait d'un jeune homme*; n° 417. *Portrait d'un jeune homme*; n° 418. *Portrait d'un jeune homme*; n° 419. *Portrait d'un jeune homme*; n° 420. *Portrait d'un jeune homme*; n° 421. *Portrait d'un jeune homme*; n° 422. *Portrait d'un jeune homme*; n° 423. *Portrait d'un jeune homme*; n° 424. *Portrait d'un jeune homme*; n° 425. *Portrait d'un jeune homme*; n° 426. *Portrait d'un jeune homme*; n° 427. *Portrait d'un jeune homme*; n° 428. *Portrait d'un jeune homme*; n° 429. *Portrait d'un jeune homme*; n° 430. *Portrait d'un jeune homme*; n° 431. *Portrait d'un jeune homme*; n° 432. *Portrait d'un jeune homme*; n° 433. *Portrait d'un jeune homme*; n° 434. *Portrait d'un jeune homme*; n° 435. *Portrait d'un jeune homme*; n° 436. *Portrait d'un jeune homme*; n° 437. *Portrait d'un jeune homme*; n° 438. *Portrait d'un jeune homme*; n° 439. *Portrait d'un jeune homme*; n° 440. *Portrait d'un jeune homme*; n° 441. *Portrait d'un jeune homme*; n° 442. *Portrait d'un jeune homme*; n° 443. *Portrait d'un jeune homme*; n° 444. *Portrait d'un jeune homme*; n° 445. *Portrait d'un jeune homme*; n° 446. *Portrait d'un jeune homme*; n° 447. *Portrait d'un jeune homme*; n° 448. *Portrait d'un jeune homme*; n° 449. *Portrait d'un jeune homme*; n° 450. *Portrait d'un jeune homme*; n° 451. *Portrait d'un jeune homme*; n° 452. *Portrait d'un jeune homme*; n° 453. *Portrait d'un jeune homme*; n° 454. *Portrait d'un jeune homme*; n° 455. *Portrait d'un jeune homme*; n° 456. *Portrait d'un jeune homme*; n° 457. *Portrait d'un jeune homme*; n° 458. *Portrait d'un jeune homme*; n° 459. *Portrait d'un jeune homme*; n° 460. *Portrait d'un jeune homme*; n° 461. *Portrait d'un jeune homme*; n° 462. *Portrait d'un jeune homme*; n° 463. *Portrait d'un jeune homme*; n° 464. *Portrait d'un jeune homme*; n° 465. *Portrait d'un jeune homme*; n° 466. *Portrait d'un jeune homme*; n° 467. *Portrait d'un jeune homme*; n° 468. *Portrait d'un jeune homme*; n° 469. *Portrait d'un jeune homme*; n° 470. *Portrait d'un jeune homme*; n° 471. *Portrait d'un jeune homme*; n° 472. *Portrait d'un jeune homme*; n° 473. *Portrait d'un jeune homme*; n° 474. *Portrait d'un jeune homme*; n° 475. *Portrait d'un jeune homme*; n° 476. *Portrait d'un jeune homme*; n° 477. *Portrait d'un jeune homme*; n° 478. *Portrait d'un jeune homme*; n° 479. *Portrait d'un jeune homme*; n° 480. *Portrait d'un jeune homme*; n° 481. *Portrait d'un jeune homme*; n° 482. *Portrait d'un jeune homme*; n° 483. *Portrait d'un jeune homme*; n° 484. *Portrait d'un jeune homme*; n° 485. *Portrait d'un jeune homme*; n° 486. *Portrait d'un jeune homme*; n° 487. *Portrait d'un jeune homme*; n° 488. *Portrait d'un jeune homme*; n° 489. *Portrait d'un jeune homme*; n° 490. *Portrait d'un jeune homme*; n° 491. *Portrait d'un jeune homme*; n° 492. *Portrait d'un jeune*

moins succès, et l'on commença à former des vœux pour que le glaive de la loi se abaissât sur leurs têtes: Le jour où la justice aura décidé de leur sort, si le jugement prononcé contre eux, vous verrez des milliers de pétitions implorer pour les condamnés la clémence de la reine. On publiera le mouvement de générosité qui se fit à Londres en 1840 le jour où les chefs de l'insurrection chartiste de Newport furent condamnés à la mort des traîtres. Partout dans les lieux publics comme dans les salons particuliers, dans les bureaux des négociants, dans les magasins et jusque sur les nombreux bateaux à vapeur qui font le service d'omnibus sur la Tamise, partout des pétitions de la même sorte furent signées: dans une seule journée il y en eut des centaines de mille et le ministère d'alors se vit en quelque sorte forcé la main par l'opinion publique en faveur d'une commutation de peine. Cet élan d'humanité est un des plus beaux traits de l'histoire moderne de cette grande capitale. Après tout, Smith O'Brien, Meagher et Dillon, sont tout aussi dignes de compassion que Frost, Williams et Jones.

Si le gouvernement britannique est parfaitement rassuré du côté d'une insurrection en Irlande, il ne se dissimule pas la gravité de la situation de ce malheureux pays, et il s'occupe sans relâche du soin de l'améliorer. Déjà le parlement a adopté dans ces derniers temps quelques mesures qui tendent vers ce but et qui ont passé inaperçues au milieu du tourbillon d'événements qui se précipitent avec une rapidité telle qu'on a peine à les noter au passage; et, au moment où le parlement est sur le point de se séparer, nous avons vu avec satisfaction le chef du cabinet, lord John Russell, insister pour qu'il s'occupe avant la prorogation et de préférence à tous autres, des projets de loi qui intéressent particulièrement l'Irlande.

Le peu de sympathie qu'ont rencontré les projets des révolutionnaires chez la grande majorité de la population irlandaise, chez le clergé catholique et surtout chez les hommes de l'ancien parti du rappel, doit être un motif de plus pour le gouvernement anglais de travailler avec plus d'énergie et de persévérance que jamais, à redresser les justes griefs de l'Irlande, à l'aider dans ses efforts dans le développement de ses immenses ressources naturelles, à aborder enfin résolument l'œuvre de la réforme sociale, qui est encore malheureusement à l'état de projet, et qui pourra seule cependant transformer l'Irlande et la mettre à l'abri d'une véritable révolution.

J'ai vu reproduire par plusieurs journaux du continent un bruit de crise ministérielle rapporté samedi dernier par un journal qui paraît ordinairement bien informé. Mais cette fois je crois que ses renseignements sont loin d'être exacts, et il n'est nullement question, quant à présent, d'une modification au cabinet. Il est vrai que, dans certains *quartiers*, pour me servir de l'expression usitée ici, on regarde le retour de sir Robert Peel aux affaires comme inévitable, mais ce retour ne paraît pas encore très prochain. Les questions de politique extérieure qui n'ont jamais été aussi graves, rendent la situation très tendue pour que l'on ne fasse pas tout au monde pour éviter, pour écarter tout incident qui ébranlerait le cabinet actuel, et qui pourrait compromettre les négociations si importantes suivies avec plusieurs puissances, et de l'issue desquelles dépend la paix du monde.

Vous avez une preuve de ce fait dans la réserve que mettent les orateurs de l'opposition aux deux chambres, à discuter les incidents de la politique extérieure; nous voyez comme ils respectent les résolutions commandées par la prudence aux membres du cabinet. C'est un grand et bel exemple que l'on ferait bien d'imiter dans d'autres assemblées parlementaires.

L'opposition radicale a obtenu hier à la chambre des communes un petit triomphe qu'elle a célébré par de bruyantes acclamations; c'est l'adoption de la proposition tendant à substituer au mode actuel pour l'élection des membres du parlement le vote au scrutin par bulletin. Le cabinet n'a que faiblement combattu cette proposition, et même on a remarqué que plusieurs membres de l'opposition ont voté pour. Quoiqu'il en soit, c'est une réforme qui n'offre aucun danger, et qui ne serait pas sans influence sur la moralité des élections. À ce titre, elle mérite que le cabinet la fasse sienne et concoure à son adoption définitive.

De longtemps les réformes dangereuses et les utopies qui ont ébranlé la société dans d'autres pays seront sans effet sur le peuple anglais.

les affaires d'Italie: c'est un coup d'œil impartial sur la situation passée et présente des parties belligères. Les réflexions émises sur les chances d'une intervention de la part de la France, et sur les conséquences de cet acte, nous paraissent surtout pleines de justice. Nous croyons devoir les livrer sans plus de commentaires à nos lecteurs.

À peine deux mois se sont-ils écoulés depuis que le gouvernement impérial a offert en vain au roi de Sardaigne des conditions on ne peut plus généreuses. Quant à nous, dès la sortie de Radetzki de Milan, nous étions certains qu'il prendrait une forte position sur l'Adige et s'y maintiendrait jusqu'à ce qu'il eût reçu des renforts qui lui permissent de reprendre l'offensive. C'est précisément ce qui est arrivé.

La bataille de Custoza d'un seul coup priva Charles-Albert de tous les avantages militaires qu'il avait gagnés en trois mois. Toute sa ligne d'opérations a été coupée, le Mincio traversé en plusieurs endroits, le matériel préparé à grands frais pour le siège de Mantoue perdu, Peschiera prise, et le vieux maréchal, malgré les fatigues d'une bataille de quatre jours, livrée sous un soleil brûlant, était, ainsi qu'il l'annonçait dans sa dépêche, parfaitement en état de poursuivre le cours de ses succès; trois jours, on effectif, s'étaient à peine écoulés, qu'il chassait l'armée royale de Bozzolo, de Crémone, et faisant passer l'Oglio à son aile droite, il ne laissait à Charles-Albert d'autre parti à prendre que celui de se retirer sur l'Adda, où les fortes positions de Crème, Lodi et Pizzighetone pourraient lui permettre de rallier son armée.

Le roi, il est vrai, pourvu encore Milan, dont il n'est éloigné que d'un jour de marche. Une seconde bataille est imminente, et l'issue peu douteuse de la première, probablement à Radetzki, de reconquerra toute la Lombardie et de repoussera l'ennemi au-delà du Pô. On ne saurait offrir de résistance sérieuse à l'armée autrichienne.

Ainsi donc, le roi de Sardaigne se trouve précisément dans la position que lui faisait l'armistice en vain proposé par Radetzki. Nous devons dire toutefois que le roi et ses fils ont déployé un brillant courage, mais tous ont montré de grands talents militaires qui distinguent les héros de ce siècle. Il est évident que les revers doivent être particulièrement douloureux, non seulement à l'égard de leurs auxiliaires italiens, mais encore à la supériorité numérique de l'armée autrichienne. Dans cet état de choses, deux grandes questions se présentent à l'esprit.

L'Autriche voudrait-elle faire la paix? La France interviendra-t-elle par médiation officielle entre les armées? La paix de l'Europe dépend de la réponse à faire à ces questions. Relativement à la première question, nous croyons que la cour de Vienne et le maréchal Radetzki ne seraient pas éloignés de traiter sur des bases qu'ils ont déjà proposées, et que cette offre, toutefois, qu'une plus grande partie de la dette de l'Autriche soit payée par la province cédée, par l'Autriche, qui voudra sans doute garder les forteresses de Peschiera et de Mantoue.

Aussitôt que les affaires auront pris cette nouvelle tournure dans le nord de l'Italie, des emissaires furent dépêchés de Turin, Milan et Venise, pour solliciter l'intervention armée de la France. Le général Charles-Albert ne paraît pas avoir demandé, au même moment, la République, car il se doute bien qu'il ne serait pas accordé d'argent de sa part, et ses États héréditaires ne lui ont rien à offrir. Les principes démocratiques qui ont inspiré le mouvement révolutionnaire en France, ont été abandonnés par le roi, et c'est par là que le mouvement a été arrêté. Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui croient que le général Cavaignac, et de M. Bastide à sa suite, ont pu faire tout ce qu'ils ont fait, et que l'état alarmant du trésor, un pareil résultat n'aurait tout d'Allemagne aux armes; et, bien que des mou-

vements considérables de troupes aient eu lieu vers la frontière, on doit les regarder plutôt comme mesures de précaution que comme préparatifs d'une lutte sérieuse.

La saine politique et l'intérêt de la paix font une loi au général Cavaignac de tâcher de résoudre, par sa médiation seule, ou de concert avec l'Angleterre, une question dans laquelle lord Palmerston paraît maintenant résolu à lui prêter son concours. Une pareille négociation sera de la plus haute importance pour les deux gouvernements, et ne devrait guère échouer.

Cependant, nous ne devons pas nous dissimuler que, bien que cette voie soit la plus conforme aux véritables intérêts de la France et aux vœux de la majorité de la nation, la perspective d'une campagne en Italie sourit infiniment à l'ambition des militaires de tout grade, et que la défense de la nationalité italienne est, pour le parti de la guerre à l'Assemblée nationale, un thème bien fécond de harangues cicéroniennes.

Par conséquent, si le général Cavaignac est opposé à une guerre au dehors, il doit s'attendre aux plus rudes attaques à l'intérieur et dans le sein même du parlement. Non seulement le parti révolutionnaire voudra profiter de cette occasion pour exciter les sympathies populaires, mais encore M. Nauguin et la vieille opposition n'ont point oublié les violentes attaques qu'ils ont dirigées contre Casimir Périer, dans des circonstances politiques bien moins importantes.

Peut-être même aussi le ministre actuel de la guerre, le général Lamoricière, n'est-il pas disposé à offrir un loyal concours aux plans pacifiques du chef du pouvoir exécutif, et M. Thiers, qui vient de contribuer à un échec du cabinet sur une question de finances, pourrait bien être conduit à adopter le parti de la guerre dans la question italienne.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA PRISE DE MILAN.

On lit dans le *Constitutionnel*: On a vu dans le *Constitutionnel* que nous avons donné de la prise de Milan, que le roi Charles-Albert n'aurait pas été tué, et qu'il se trouvait à Paris, une lettre de cette ville, portant la date du 5, et mise à la poste à Côme, annonçant qu'à la suite d'une capitulation Milan avait été occupé le jour même, à cinq heures du matin, par l'armée autrichienne. On ajoute que la capitulation donnait quarante-huit heures au corps d'armée sarde, qui s'était replié sous Milan, pour évacuer le territoire lombard.

Les journaux de Milan ne nous sont pas arrivés aujourd'hui. Les journaux de Turin ne disent rien des opérations militaires.

On rapporte que l'armée sarde aurait été coupée en deux par le maréchal Radetzki; qu'une partie se serait retirée vers Alexandrie, et que celle qui s'était repliée sous Milan, commandée par le roi en personne, aurait éprouvé, le 4, un notable échec. Le roi, disait-on, en opérant ce mouvement pour couvrir, par un dernier effort, la capitale de la Lombardie, aurait dit qu'il savait bien qu'il commettait une faute militaire, mais qu'il voulait prouver aux Milanais qu'ils l'avaient mal jugé.

Tout annonce, du reste, que le général en chef autrichien ne songe pas à poursuivre ses avantages jusque sur le territoire piémontais.

Le *Journal des Débats* est moins explicite que le *Constitutionnel* sur la prise de Milan, mais il ne laisse aucun espoir aux Italiens; « leur cause est perdue, » dit-il. Ce journal parle ainsi avec la connaissance qu'il a de la pensée du gouvernement. Voici son article:

Les journaux de Milan du 4 août, que nous aurions dû recevoir aujourd'hui, ne sont pas arrivés. Les journaux de Turin du 5 ne contiennent pas d'autres nouvelles de Milan que celles du 3, que nous avons données hier. On doit inférer de là que la ville de Milan avait été investie le 4 par l'armée autrichienne.

On assurait aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée nationale que Milan s'était rendu le 5, et que le maréchal Radetzki avait fait un coup de main désolant. On ne s'explique pas encore comment, dans le seul espace de huit jours, depuis la première attaque des Autrichiens, la cause de l'indépendance italienne a pu se trouver tout d'un coup perdue, et comment tous ses défenseurs, nombreux encore, ont pu tomber si promptement dans le découragement et le désespoir. Nous voulons encore douter de la déplorable nouvelle qui s'est répandue aujourd'hui.

Nous empruntons à la *Gazette nationale suisse*, du 8 août, les détails suivants, qui parviennent à ce journal, sur la capitulation de Milan, par une lettre de Lugano, du 6:

Le 4, au soir, l'avant-garde autrichienne parut devant la porte romaine; elle fut reçue, à coups de canon et repoussée jusqu'à Malignano. Les Italiens rentrèrent dans Milan avec des trophées, 200 prisonniers et 2 canons. Cette victoire releva tellement le courage des Milanais, qu'ils déclarèrent traître à la patrie quiconque oserait parler de capitulation.

Charles-Albert en avait jugé autrement; car, dans la nuit du 4 au 5, il capitula secrètement sous les conditions suivantes: L'armée piémontaise a le droit de se retirer; la vie et la propriété sont garanties aux Milanais.

Le 5 au matin, l'ennemi ne parut point, le peuple conçut des soupçons; un attroupement considérable se forma devant le palais national habité par le roi. Charles-Albert parut au balcon et déclara qu'il avait fait des propositions de capitulation, mais que Radetzki les ayant rejetées, il défendrait la ville jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le peuple sembla se calmer; mais bientôt, apprenant par une autre déclaration d'Olivieri que le roi ne pouvait pas garder la ville plus longtemps, et poursuivait la conclusion de la capitulation, sa fureur ne connut plus de bornes; il voulut s'emparer de Charles-Albert lui-même et tailler en pièces les hommes de ses équipages. Le roi fit tirer sur les assaillants par les Piémontais, et plusieurs bourgeois restèrent sur la place. On avait dit un moment que Charles-Albert était tombé au pouvoir d'une populace effrénée, mais cette nouvelle ne s'accorda nullement avec le parti qu'il avait pris.

Six heures et demie. Le général Zuecht vient d'arriver à Lugano avec la nouvelle que Charles-Albert avait livré Milan aux Autrichiens, et s'était retiré en passant le Tesin. — Dimanche, les Autrichiens sont entrés dans Milan. — Les républicains Garibaldi et Mazzini tiennent encore la campagne avec 12 à 15,000 hommes près de Monzono (à quelques lieues de Milan). — Ce bruit se répandait que les Français étaient arrivés à Vigevano.

Les journaux de Milan que nous recevons ce matin portent la date du 3 août; ils disent seulement qu'une panique venait de s'emparer de cette ville; que les drapeaux tricolores avaient été retirés des fenêtres, et que la population émigrerait en masse. Nous devrions avoir les journaux du 4; mais les communications entre Milan et Turin étant interceptées, ils n'ont pu nous parvenir.

Le grand-duc de Toscane a chargé le général de Florence, Bettino Ricasoli, de composer le nouveau ministère toscan. Par suite de la démission des ministres Duria et de Rossi, ont

été nommés à Rome, au ministère de la guerre, M. Campello, au ministère de grâce et justice, M. Rota. L'avocat Lunati veut pas garder le portefeuille des finances. On ignore qui doit le remplacer.

M. l'abbé Gioberti vient de résigner entre les mains du roi, les pouvoirs étendus qu'il tenait du roi Charles-Albert. Cette détermination imprévue ne laisse pas que d'avoir une certaine signification dans les circonstances actuelles. M. Gioberti était formellement opposé à l'intervention française.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

FRANCKFORT, 10 AOUT. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale, M. le président a donné lecture d'un message du vicaire de l'empire, qui annonce que le ministère de l'empire a été complété de la manière suivante:

MM. le prince de Linange, président du conseil; Heckscher (jusqu'au ministère de la justice), ministre des affaires étrangères; de Scherling (jusqu'ici ministre des affaires étrangères et de l'intérieur), ministre de l'intérieur; Duckwitz, ministre du commerce; de Beckerath, ministre des finances; Robert de Mohl, ministre de la justice; Maximilien de Gagern, de Biegeleben, sous-secrétaires d'Etat au département des affaires étrangères; Bassermann et de Würth, au département de l'intérieur; Mevius et Fallati, au département du commerce; Mathy, au département des finances; Widenmann, au département de la justice.

Dans la même séance, la motion présentée par plusieurs membres de gauche et tendant à blâmer la conduite tenue dans les deux dernières séances par M. le vice-président de Soiron comme contraire au règlement, faire retirer le rappel à l'ordre contre M. Brentano et à ouvrir immédiatement la discussion sur la motion présentée antérieurement et tendant à intervenir contre les scènes qui se sont produites dans le département de la Sarre, après de longs débats, à la commission de règlement.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion sur l'élection du collège électoral de Thiengen et a adopté, par 350 voix contre 116, les conclusions de la commission conçues en ces termes:

L'Assemblée déclare nulle et non avenue l'élection qui a été faite le 10 juin dans le collège électoral badois (Thiengen), d'un député à l'Assemblée nationale allemande, et qui est tombée sur le docteur Frédéric Heck de Mannheim, et elle invite le gouvernement badois à faire procéder immédiatement à une nouvelle élection dans ce district.

Les feuilles rhénanes annoncent l'arrivée prochaine du roi de Prusse à Cologne. S. M. sera accompagné des ministres Auerswald et Kühlwetter.

La *Gazette d'Elberfeld* saisit cette occasion pour engager le gouvernement à suivre l'exemple de Wurtemberg et de Bade, interdire les associations démocratiques qui ont leur siège à Cologne et qui préparent à ce qu'on dit, une démonstration lors du séjour du roi dans cette ville.

Schleswig, 6 AOUT. — Dans quelques jours on attend ici les troupes de Schleswig-Holstein, dont le quartier-général sera établi dans cette ville. Elles seront apparemment employées à protéger les côtes Est du Schleswig contre une descente éventuelle de l'ennemi, tandis qu'une partie considérable des troupes fédérales attendues ici protégeront le reste de nos côtes, et les autres concourront avec le 10^e corps d'armée à l'occupation de tout le Jutland. Il paraît que les Prussiens resteront à Apolda et à Sindewitt. (*Mercur d'Altona*.)

ALTONA, 6 AOUT. — La totalité de notre garde civique, composée de trois bataillons d'infanterie et d'un corps de cavalerie, s'est réunie aujourd'hui pour procéder à l'hommage à rendre au vicaire de l'empire. La lecture de l'appel au peuple allemand a été faite en un triple et vaillant d'artillerie.

On assure que le roi de Danemark a fait acheter une frégate danoise et une frégate; celle-ci a jeté l'ancre à 2 heures et demie de relevée sur la rade extérieure et a hissé le pavillon de parlementaire. On n'a pas laissé descendre à terre de parlementaire, on lui a pris ses dépêches sur la rade; on n'en connaît pas le contenu. La frégate était encore à l'ancre à 4 heures et trois quarts.

Un bataillon d'infanterie prussien est parti cette après-midi pour le Nord.

Le quartier-général est dans notre ville. Le 9^e corps d'armée est attendu dans une quinzaine de jours. (*Börsenhalle*.)

Les journaux de Copenhague du 5 août contiennent une déclaration officielle du gouvernement danois au sujet du blocus des ports. Il y est dit que, sur la sollicitation de puissances amies et alliées, dans l'intérêt de la paix et sur la prière pressante des danois, d'être délivrés des calamités de la guerre, le gouvernement danois, soutenu par l'Angleterre et le Suède, a fait tous ses efforts pour parvenir à un arrangement amiable avec la Prusse. Ces efforts avaient obtenu qu'une trêve de trois mois serait conclue entre le Danemark et la Prusse, au profit de cette puissance et en celui de la diète. Cependant, bien que, dans cet armistice, on eût apporté quelques changements désirés par la Prusse, et sanctionnés par les deux gouvernements, l'armistice n'a pas été exécuté, parce que le général prussien s'est refusé à le signer, et a fait de nouvelles propositions inadmissibles, en s'abritant derrière le vicaire de l'empire, autorité qui, lors de la conclusion de l'armistice, n'existait pas même encore, et bien que, de la part de la Prusse, l'armistice eût été purement et simplement ratifié, sans faire dépendre la validité de cette ratification de celle de la diète allemande.

Le général Wrangel ayant déclaré vouloir recommencer les hostilités, on a vu la continuation de la guerre étant devenue inévitable, le gouvernement a cru devoir étendre le blocus des ports décrété précédemment dans le cas où la convention conclue ne serait sans effet.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 5 AOUT. — On parle de la nomination de M. Roca Togores, ministre de la marine, à la légation de Berlin. Il paraît qu'il serait remplacé au ministère de la marine par M. Ormaiztegui, secrétaire d'Etat des finances. M. Mor, si cette combinaison a lieu, entrerait au ministère des finances.

La maille postale a été arrêtée près de Burgos, non par des troupes, mais par des voleurs; ce qui a fait croire que les troupes armées qui ont arrêté la voiture, ont été les voleurs, sans toutefois aux corps postaux.

Le courrier d'Aragón nous apprend que la réunion qui avait été organisée par Ellojo de Orenana à l'effet de constituer le parti républicain, a eu lieu à Orenana le 2 août. LONDRES, 9 AOUT. — La séance de la chambre des communes a été remplie par la discussion d'une motion présentée par Berkeley, tendant à substituer, dans les élections des

